

L'Assurance-Vie A L'Oeuvre!

PAR SA NATURE MEME, l'Assurance-Vie est une puissance efficace et stable, une force vivifiante dont les bienfaits sont répandus dans les foyers de millions de gens. L'année passée, la Metropolitan a rendu visite à un grand nombre de familles dans l'épreuve, et elle a versé plus de \$182,000,000, en règlement de décès, à des milliers de bénéficiaires de polices émises par elle.

bénéfice de ses détenteurs de polices, ont, comme par le passé, joué un rôle dans la vie de la nation. Ces fonds ont contribué à financer des entreprises gouvernementales, à entretenir l'activité industrielle et ouvrière, à rendre la nation forte et féconde, à élever des constructions publiques et des constructions privées; ils ont aidé des fermiers à devenir propriétaires de leurs fermes et à maintenir celles-ci en bon état.

sur l'hygiène et la sécurité, et grâce à sa publicité, la Metropolitan a, de nouveau, apporté sa contribution à la tâche qui consiste à améliorer la santé de la population du Canada et des Etats-Unis. Le taux de la mortalité parmi les détenteurs de polices de la Metropolitan s'est maintenu, dans l'ensemble, à un niveau moins élevé, et parmi les détenteurs de Polices Industrielles, ce taux a été à peu près le même qu'en 1939, année où il a atteint le niveau le plus bas qui ait jamais été enregistré pour cette catégorie d'assurés.

Etat de situation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1940.

Table with two columns: 'ACTIF PERMETTANT DE FAIRE FACE AUX ENGAGEMENTS' and 'ENGAGEMENTS ENVERS LES ASSURÉS, LES BÉNÉFICIAIRES ET AUTRES'. Includes rows for 'Valeurs gouvernementales', 'Autres obligations', 'Actions', 'Prêts fonciers', 'Prêts sur polices', and 'TOTAL'.

N.B. — Parmi les valeurs actives ci-dessus, se trouvent \$238,267,054,59 que la Compagnie a déposés auprès de divers fonctionnaires publics en exécution des prescriptions de la loi ou des règlements de contrôle. Les affaires traitées au Canada, et figurant dans ce rapport, sont indiquées sur la base du change au pair.

Au Canada — Ces faits importants qui marquent le travail de la Compagnie, au Canada, pendant 1940, intéresseront tout spécialement les assurés canadiens de la Metropolitan et leurs bénéficiaires.

Le montant total de l'Assurance-Vie de la Metropolitan, en cours, au Canada, à la fin de l'année, était de \$1,206,231,511. De ce montant, \$666,544,714 était détenu par des assurés de la Branche Ordinaire; \$432,296,262, par ceux de la Branche Industrielle; et \$107,390,535 par ceux de la Division du Groupe.

Le total des déboursés de la Metropolitan, au Canada, depuis qu'elle y a commencé ses opérations, en 1872, plus les capitaux qu'elle a de placés, au Canada, dépassent d'au delà de \$173,900,000 le total de ses encaissements en primes, au Canada.

Les brochures traitant d'hygiène et distribuées, au Canada, en 1940, par la Metropolitan, ont été au nombre de 2,687,049.

Les placements de la Metropolitan, faits, au Canada, se chiffraient, le 31 décembre 1940, à \$296,976,446.02.

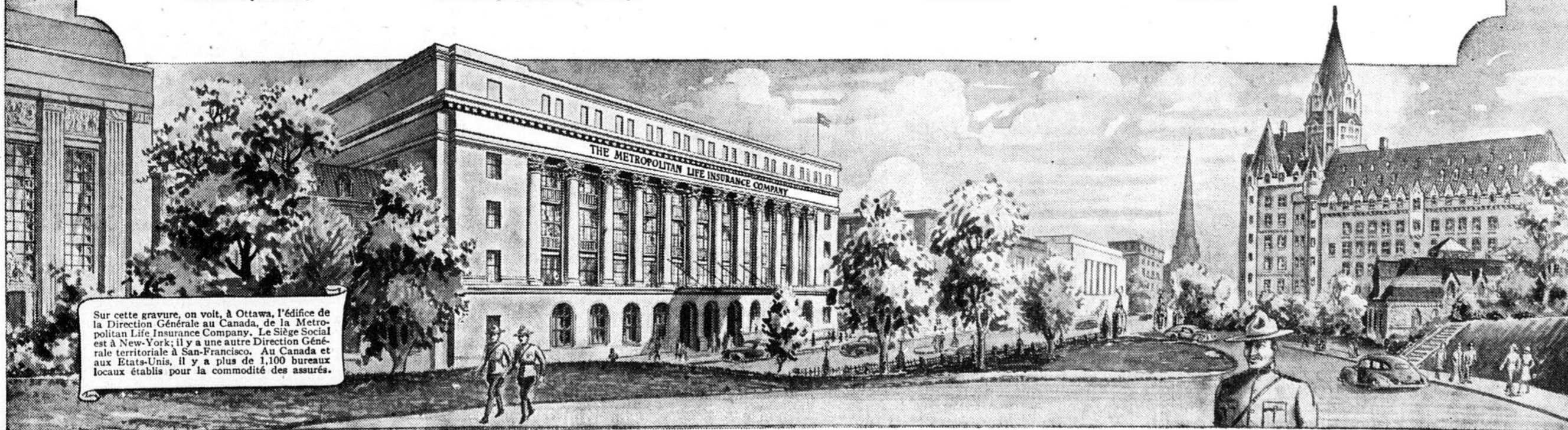
Les versements aux détenteurs de polices et aux bénéficiaires de la Metropolitan, au Canada, en 1940, ont été de \$31,829,729.76.

Le nombre total des visites d'infirmières, visites faites sans frais supplémentaires à nos détenteurs de polices canadiens, au cours de 1940, a été de 317,972.

Summary table for Canadian placements: 'valeurs du Gouvernement du Canada: \$ 84,167,875.97', 'valeurs des provinces et des villes: 104,071,903.62', 'tous autres placements: 108,736,666.43'.

Metropolitan Life Insurance Company

Administrateurs (COMPAGNIE A FORME MUTUELLE) ADMINISTRATION. Lists names and titles of board members such as Frederick H. Ecker, Leroy A. Lincoln, and others.



Sur cette gravure, on voit, à Ottawa, l'édifice de la Direction Générale au Canada, de la Metropolitan Life Insurance Company. Le Siège Social est à New York; il y a une autre Direction Générale territoriale à San Francisco. Au Canada et aux Etats-Unis, il y a plus de 1,100 bureaux locaux établis pour la commodité des assurés.

Les avocates

Les journalistes ont demandé à M. Godbout, vendredi dernier, ce qu'il pensait de l'admission des femmes au Bureau. Je n'ai pas d'objections, a répondu le premier ministre. Evidemment, personne n'a d'objections. Les avocats peuvent en avoir mais les autres particuliers, qu'est-ce que cela leur fait, individuellement? Posez la question à un marchand, à un ouvrier, à un

cultivateur, il vous répondra qu'il n'a pas d'objection quant à lui Mais M. Godbout était appelé à donner son avis, non pas en sa qualité de professeur d'agriculture, mais en sa qualité de premier ministre, et c'est pour cela que sa réponse prend de l'importance. Il ne s'agit pas de savoir si M. Godbout a des objections ou non, mais de savoir si ce serait une bonne chose. Il y a un an, les femmes ont obtenu le droit de vote. Cette année, ce serait le droit

d'être avocates. Va-t-il falloir leur accorder quelque chose ainsi chaque année? Les avis peuvent être partagés quant au principe de l'admission des femmes au Barreau. En soi, la question est peut-être indifférente, mais il faut se demander si ce serait: opportun dans notre province. La profession d'avocat est encombrée on ne peut plus. Cela devient même un problème social. Serait-il bon d'élargir les cadres du Barreau pour augmenter encore le nombre sans

Diplomatie

L'Union Nationale a décidé que les députés se prononceraient sur la canalisation avant qu'il ne soit trop tard. Le gouvernement ne veut pas, mais il devra bien un jour se rendre, à moins de s'exposer à de pénibles

cesse grandissant des avocats? C'est là un aspect de la question qui mérite d'être considéré. Avant de donner son opinion, M. Godbout aurait pu demander celle des autres.

surprises. A chaque séance, un député de l'opposition se lève et fait motion pour que l'on discute immédiatement cette question. Le gouvernement a eu le temps de prendre une décision, puisque cette motion est sur le feuilleton depuis les trois janvier. A chaque fois, M. Godbout trouve un nouveau prétexte pour refuser. Notre premier ministre fait des variations sur un thème connu. Au début, c'était pour ne pas nuire à l'effort de guerre, puis, ce fut pour ne pas

mécontenter le gouvernement des Etats-Unis. Mercredi, M. Godbout a parlé de discipline et de diplomatie. Ce à quoi M. Roméo Lorrain lui a répondu: le premier principe de la discipline, pour un gouvernement, c'est de faire son devoir. Or, présentement, le gouvernement de Québec ne fait pas le sien. Comme l'a dit M. Lorrain, il semble bien qu'on procèdera une fois de plus de façon à placer la population devant le fait accompli, comme on a fait pour la déclara-

L'Honorable Louis-Alexandre Taschereau, ancien premier-ministre de la province de Québec a depuis hier, 74 ans. M. Taschereau jouit d'une excellente santé apprenait-on de ceux qui nous faisaient part de cette nouvelle. On sait que l'hon. M. Taschereau dirigeait pendant 16 ans les destinées de la province.

ration de guerre, la conscription, la mobilisation générale et le service de quatre mois, autant de choses qui n'étaient pas sur le programme du parti libéral.

